

MAITRE D'OUVRAGE :

COMMUNE DE VEUREY-VOROIZE



OBJET CHANTIER :

CONSTRUCTION MAISON DE LA NATURE

LIEU DU CHANTIER :

**SECTEUR DES JAYERES
38113 VEUREY-VOROIZE**

DESCRIPTIF – PHASE D.C.E.

LOT 3 AMENAGEMENTS INTERIEURS

ECONOMISTE:

CREA+ Ingénierie
340 rue Aristide Bergés
Z.A de Pré Millet
38 330 MONTBONNOT
Tel 04.76 52.35.24

3 AMENAGEMENTS INTERIEURS

1 MENUISERIE INTERIEURE

1.1 Respect des normes

L'entrepreneur s'engage à exécuter ses travaux en respectant les prescriptions suivantes :

1. Norme française de menuiserie et quincaillerie
2. Cahier des charges DTU N° 361
3. Cahier des clauses spéciales DTU N° 361
4. Les panneaux ouvrants devront être agréés par le CSTB non seulement dans leurs éléments mais dans leur ensemble.
5. Les portes pleines doivent porter le label de qualité CTB.
6. Les menuiseries doivent à la suite des essais mécaniques définis par la norme NF P 20.501, satisfaire aux prescriptions de la norme NF P 20.302.
7. Les paumelles, serrures et toutes quincailleries doivent porter le label de qualité NF.SNFQ, sauf spécifications particulières.

1.2 Garantie des ouvrages

1. L'entrepreneur est responsable de la bonne qualité des ouvrages.
Il lui appartient de définir lui-même les sections de bois et les assemblages nécessaires à la bonne tenue des ouvrages.
Si les dessins et détails qui lui sont fournis lui semblent insuffisants, l'entrepreneur devra en avertir, en temps utile, l'architecte afin d'étudier une autre solution.
2. L'entrepreneur du présent lot devra l'entretien de ses ouvrages pendant une année après la réception des travaux.

1.3 D.T.U. référence

. * 36.1 Menuiserie en bois.

1.4 Assemblages

Les assemblages des différents profils doivent assurer aux menuiseries une rigidité conforme aux prescriptions des normes en vigueur.

1.5 Huisseries

Sauf accord spécifique du Maître d'Ouvrage, les huisseries doivent être fabriquées par l'entreprise avec collage soigné des assemblages, ponçage, absence de noeuds. Une huisserie témoin devra être présentée sur le chantier pour accord avant début des travaux.

1.6 Fonctionnement

Le fonctionnement des châssis doit s'effectuer sans bruit, ni arrachement de bois ou métal.
En position fermée, les ouvrants doivent être en état de butée qui ne permette pas à la porte de vibrer avec les courants d'air.

1.7 Couvre joints

Sauf précisions contraires, l'ensemble des menuiseries comportera un couvre-joint plat de 40 mm/8 mm en périphérie. Ces couvre-joints seront en bois de même essence que les huisseries.

1.8 Echantillons, plans exécution

L'entrepreneur devra avant tout début d'exécution de ses ouvrages, présenter au Maître d'Ouvrage :

Les plans d'exécution à grande échelle.

Les accessoires de quincaillerie retenus.

Cette présentation devra se faire suffisamment tôt pour ne pas retarder la fabrication tout en donnant au maître d'ouvrage un délai de 15 jours pour confirmer ses options. Faute de respect de cet alinéa, l'entrepreneur s'expose à se voir refuser ces ouvrages. En tout état de cause, le Maître d'Ouvrage se réserve la possibilité de les faire modifier aux frais et risques du présent entrepreneur.

1.9 Serrures

1.9.1 Rangements

Serrure cylindre européen.

LOCALISATION :

Locaux rangements (Chasse pêche)

1.10 Béquilles

Type : Moppe Diffusion poignées moulées.

1.11 Paumelles

En acier roulé de 110 au nombre de 3 pour les portes âmes alvéolaires.

1.12 Butées de portes

Par rondelles caoutchouc vissées sur le sol à poser après les revêtements de sol.

LOCALISATION :

Pour l'ensemble des portes intérieures.

1.13 Portes battantes isoplanes

Mise en oeuvre d'huisseries comprenant traverse horizontale, hauteur hors tout 2.10 m.

Nature huisserie : sapin avec huisseries à couvre joint

Porte structure allégée, finition lissée à peindre.

Epaisseur porte : 40 mm

Largeur : suivant plans

Nature des bords : droits

Localisation :

Ensemble des blocs portes distribution intérieur.

1.13.1 Blocs portes 80 cm

Localisation :

Labo et rangement, côté Chasse.

1.13.2 Blocs portes 90 cm

Localisation :

Rangement côté Pêche.

1.14 Plinthes courantes bois

Mise en oeuvre de plinthes bois sapin sans noeud épaisseur 10 mm y compris fixations adaptées aux types de parois.

Hauteur plinthes : 70 mm

Finition bords : Droits

Localisation :

En périphérie des salles communes (compris bureau pêche) et des locaux de rangement.

1.15 Trappes de visites combles

Mise en oeuvre de panneau aggloméré fixé sur cadre bois exotique en fond de feuillures par vis cuvettes. Dimensions : 100/100 cm, interposition côté intérieur d'un matelas laine de roche haute densité épaisseur 50 mm.

Localisation :

Dans le sanitaire.

1.16 Habillage plaques PVC

Fourniture et pose de plaques PVC 2 mm pose par collage sur parois.

PVC agréée pour usage agro-alimentaire.

Compris profils de jonctions entre plaques et plinthes PVC à talon en partie basse pour jonction sur sol.

Y compris coupes et découpes.

Localisation :

Habillage toute hauteur Labo, contre cloison et doublage.

1.16.1 Plinthes PVC

Localisation : *En périphérie du Labo*

2 CLOISONS, DOUBLAGES, ISOLATION, PLAFONDS

2.1 Contenu dans les prix

1. Le nettoyage complet de l'ensemble du chantier après intervention du présent lot.
2. Les raccords au plâtre après le passage des différents corps d'état.
3. Les garnissages soignés autour des ouvrages traversants des éléments construits par le présent lot.
4. Le traçage des cloisons. Dans le cas où les huisseries seraient mal implantées ou si un doute sur l'implantation apparaît, l'entrepreneur devra immédiatement le signaler à l'Architecte pour qu'une décision soit prise.

Faute de se conformer à ce principe, l'Entrepreneur peut être mis en demeure de démolir ses ouvrages pour les réimplanter conformément aux décisions de l'Architecte.

2.2 Garantie des ouvrages

L'entrepreneur est responsable de la bonne qualité de ses ouvrages.

Il lui appartient de définir tous les accessoires utiles à la bonne exécution des ouvrages pour éviter tout pont thermique.

Si les dessins et détails qui lui sont fournis lui semblent insuffisants, l'entrepreneur devra en avertir en temps utile l'Architecte afin d'étudier une solution.

2.3 Réception des supports

L'entrepreneur devra réceptionner lui-même les supports des ouvrages qu'il doit revêtir.

Il sera tenu pour responsable des défauts constatés sur ses ouvrages si ceux-ci proviennent d'une mauvaise qualité des supports.

Le cas échéant, il devra signaler par écrit à l'Architecte les supports qu'il estime impropres à l'exécution des travaux du présent lot.

2.4 Modalités d'exécution

L'ensemble des surfaces en plaques de plâtre préfabriquées visibles verront leur joints traités soigneusement par calicot et 2 passes d'enduit, le tout ne nécessitant pas de préparations spéciales pour l'application de peinture ou revêtement.

Les garnissages au droit des doublages seront particulièrement soignés au droit de tous les points singuliers (chassis, etc...) afin d'éviter toutes infiltrations d'air entre le mur et le doublage.

L'entreprise aura à sa charge tous les calfeutrements nécessaires pour se prémunir des pénétrations d'air dans ses ouvrages.

Sur les ouvrages en plaques de plâtre préfabriqués les angles saillants seront traités par calicot armé spécial avec 2 passes d'enduit.

2.5 D.T.U. référence

* 25.232 Plafonds suspendus. Plaques de plâtre à enduire. Plaques de plâtre à parements lisses directement suspendues.

25.31 Ouvrages verticaux de plâtrerie ne nécessitant pas l'application d'un enduit au plâtre.

25.41 Ouvrages en plaques de parement en plâtre. Plaques en faces cartonnées.

25.42 Ouvrages en complexe et sandwichs d'isolation thermique plaque de plâtre isolant.

2.6 Doublages isolants parois ossature bois

Composée d'une ossature métallique galvanisée, plaques de parements plâtre préfabriqués vissées sur ossature, mise en place dans profils de panneaux isolants laine minérale. Y compris renforts éventuels dans cloisons pour charges lourdes.

Épaisseur totale doublage : 60 mm

Épaisseur ossature : 48 mm

Nombre et épaisseur plaques par parement : 1 plaque standard

Type isolant : Laine de verre Isoconfort 35 de 60 mm

Localisation :

Doublages des parois ossature bois.

2.6.1 Plus value plaques hydrofuges

Localisation :

m² de plaque. Emprise du sanitaire.

2.7 Cloisons sur ossature 72 mm

Composée d'une ossature métallique galvanisée tous les 40 cm, plaques de parements plâtre préfabriqués vissés sur ossature, mise en place dans profils de panneaux isolant laine minérale. Y compris renforts éventuels dans cloisons pour charges lourdes.

Épaisseur totale cloison : 72 mm

Épaisseur ossature : 48 mm

Nombre et épaisseur plaque par parement : 1 plaque standard 13 mm , plaques hydrofuges dans sanitaire et labo

Type isolant : sans objet

Localisation :

Ensemble des cloisons de distribution intérieure .

2.7.1 Plus value plaques hydrofuges

Localisation :

m² de plaques pour sanitaire.

2.8 Habillages gaines

Mise en oeuvre de cloisons sur ossature placostil composées d'une ossature 48 mm avec 1 plaque de plâtre 13 mm, renforts éventuels dans cloisons pour charges lourdes.

Garnissage soigné autour des réseaux par feutre acoustique.

Épaisseur : 65 mm environ

Y compris sujétions de garnissage soigné en périphérie trappes de visite.

Localisation :

Pour encloisonnement de la VH du sanitaire jusqu'au faux plafond.

2.8.1 Plus value plaques hydrofuges

Localisation :

m2 de plaques dans sanitaire jusqu'au faux plafond.

2.9 Faux plafonds 600/600 mm acoustique

Travaux comprenant :

Fourniture et pose d'un faux-plafond en panneaux acoustiques autoportants en laine de roche volcanique dont la face apparente est revêtue d'un voile minéral peint en blanc et la face cachée revêtue d'un voile de verre naturel sur ossature métallique prélaquée. L'ensemble sera posée avec une ossature primaire.

Épaisseur panneau 20 mm

Poids environ 2,3 Kg/m²

Coefficient d'absorption acoustique $\alpha_w = 0.85$ minimum.

Classement au feu M0 avec PV

Stabilité en milieu humide 100 % stable

Posés sur ossature métallique primaire et secondaire avec profilés en tés de 24 mm en acier galvanisé prélaqués blanc. Sont maintenus en périphérie par une cornière de rive de même type. Pose plafonds sous entrants fermettes.

Réflexion à la lumière : 87%

$R=0.53\text{m}^2\text{k/W}$

Sont compris : calepinage, découpes, toutes suggestions de fixation par suspentes, coupes, chutes, échafaudage, protection, raccord, Réservation pour luminaires.

Dimensions : 600 X 600mm à bord droit peinte en blanc.

Colori blanc uni.

Les faux plafonds pourront être brossés ou nettoyés au chiffon humide.

Compris ossature primaire.

Sujétions de chevêtres des ossatures porteuses pour interpositions de trappes de visite.

Localisation :

Ensemble des plafonds.

2.10 Laine minérale sur solive

Mise en oeuvre d'isolant laine minérale avec pare vapeur sur face intérieure de l'ouvrage. Y compris toutes sujétions de fixations sur support. L'isolant sera posé en 2 couches croisées.

Nature isolant : Laine de verre Monospace 35 avec pare vapeur

Épaisseur totale : 320 mm

Nombres couches: 2

Localisation :

Ensemble des plafonds sur solivage(entrée de fermette).

2.11 Semelles PVC

Les cloisons et doublages composés de plaques de plâtre préfabriqués ainsi que les ouvrages en carreaux de plâtre seront obligatoirement mis en oeuvre sur une semelle PVC en forme de U dans les locaux humides.

Localisation :

Pour doublages et cloisons des pièces humides (Sanitaires, labo).

3 CARRELAGES, FAIENCES

3.1 Contenu du prix

Le contrôle de l'existence du trait de niveau mis en place par le lot gros oeuvre et l'obligation de s'y référer.

L'approvisionnement du chantier.

La fourniture et la pose des carrelages ou autres sols scellés ou collés

Le coulage des joints , les coupes propres, les percements le cas échéant.

Le lavage avec tout produit adapté pour faire disparaître les traces de laitance de ciment en ayant soin de ne pas détériorer les joints. Tout joint creusé sera à refaire à charge du présent lot.

Le parachèvement du nettoyage du sol après intervention du peintre. Il est précisé que les parties métalliques seront protégées à la vaseline lors du nettoyage à l'acide et qu'elles seront essuyées et dégraissées en fin de chantier.

Le parachèvement du nettoyage des revêtements muraux avec si nécessaire, essuyage à la peau de chamois.

Les raccords et coupes de carrelage autour des ouvrages posés sont dûs par le présent lot. Les raccords nécessaires après la pose du carrelage seront exécutés par le présent lot à charge du responsable.

3.2 Mode de pose

Le présent entrepreneur devra vérifier les alignements et équerrages des locaux avant de débiter la pose et avertir l'Architecte si des défauts sont constatés. Si l'entreprise n'émet pas de réserves à ce moment là, elle sera tenue pour responsable des défauts d'aspect d'alignement.

A charge du présent lot la fourniture et la pose de joints de dilatation plastique incorporés lors de la pose du revêtement, l'entrepreneur devra préciser l'emplacement de ce joint à l'Architecte pour accord de ce dernier.

3.3 Supports

L'entreprise doit réceptionner ses supports et utiliser des systèmes de mise en oeuvre compatibles avec la qualité de ceux-ci.

En particulier les surfaces plâtrées en murs seront contrôlées avant pose.

Si l'entreprise n'a pas émis de réserve sur les supports elle sera tenue pour responsable des désordres dûs à la qualité de ceux-ci ormis en cas de fissuration de ces supports.

3.4 Présentation des offres

1 - Les entreprises devront obligatoirement répondre au programme de base tel que défini dans le dossier.

2 - Les plans seront étudiés pour estimer les difficultés d'exécution et prévoir tous les travaux nécessaires à l'exécution des ouvrages.

3.5 D.T.U. référence

52.1 Revêtements de sol scellés.

55 Revêtements muraux scellés destinés aux locaux d'habitations, bureaux et établissements d'enseignement.

3.6 Revêtements sols carrelages

Pose par collage de revêtement carrelages Grès cérame au choix du Maître d'Ouvrage.

Classement UPEC minimum : U3 P3

Dimensions : 30/30 cm environ

Mode de pose : Collage sur surfaces préparées.

Pose droite.

Localisation :

Sanitaires et labo

3.7 Pose siphons de sol

A charge du présent lot pose, réglage du siphon de sol. Fourniture à la charge du lot Plomberie.

Localisation :

Labo

3.8 Etanchéité des supports

Réalisation d'une étanchéité des supports comprenant préparations, nettoyage application de fermaséc (Weber et Broutin) ou techniquement équivalent en 2 couches croisées de 500 g/m² chacune Y compris traitement des relevés périphériques.

Localisation :

Emprise des revêtements muraux faïences. Toute hauteur dans sanitaires.

3.9 Revêtements muraux

Mise en oeuvre de revêtements faïences 20/20 cm.

Dimensions : 20/20 cm

Pose : Collage agréé

Traitement des joints et jonctions sur huisseries avec joint silicone.

Localisation :

Toute hauteur dans sanitaires.